© Joueurs Info Service - 24 novembre 2026

Vos questions / nos réponses

Casino sur internet

Par Profil supprimé Postée le 23/01/2021 21:51

> Bonsoir, il y a quelques annees, j'ai decouvert les casinos sur internet, et je me suis mus a jouer de plus en plus..... a gagner parfois. Je joue 40 euros, par 30 euros pour allez jussu'a 300, 400 euros par mois. Je suis au travail, ca me prend, j'ai envie de jouer ! J'ai essayer de m'interdire de jouer en contactant les casinos, ils mettent en place juste limite de jeu de tant par semaine. J'arrive pas a me resonner et je voudrais pas en arriver au point de non retour, mais je voisvpas de solutions ! Merci

---

Mise en ligne le 26/01/2021

Bonjour,

Effectivement, les interdictions ponctuelles proposées par les casinos ne permettent pas toujours de réussir a arrêter durablement sa consommation.

Pour cette raison, il existe une interdiction volontaire nationale des jeux, valable pour une durée minimum de 3 ans dans tous les casinos français, les casinos virtuels hebergés sur des sites français, les sites de paris sportifs et tous les sites de jeux recensés par l'Agence Nationale des Jeux.

Nous vous joignons un lien à suivre pour mettre en place cette interdiction, ainsi qu'un article explicitant la procédure.

Vous avez aussi la possibilité d'obtenir du soutien de la part de professionnels dans des lieux appelés centres de soin, d'accompagnement et de prévention en addictologie. Ils proposent des consultations gratuites avec des médecins addictologues, des psychologues, etc. C'est tout à fait gratuit et confidentiel.

Par rapport au lieu de résidence que vous nous avez indiqué, nous vous joignons l'adresse de l'un de ces centres.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter notre service tous les jours par téléphone au 09 74 75 13 13 de 08h à 02h, ou par tchat de 08h à 00h.

Bien cordialement,

Pour obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec les structures suivantes

---

Association Addictions France - Centre d'Addictologie du Puy-en-Velay

21, rue des Moulins
43000 LE PUY EN VELAY

Tél : 04 71 09 49 80
Site web : addictions-france.org
Secrétariat : Lundi 9h-17h, mardi 9h-19h, mercredi de 9h à 12h et de 13h-17h, jeudi et vendredi 9h-17h.
Accueil du public : Sur rendez-vous. Lundi 10h-17h, mardi 9h-19h, mercredi 12h-17h, jeudi et vendredi 9h-17h.
Consultat° jeunes consommateurs : Assurée par un psychologue clinicien, le lundi et le mercredi après-midi, sur rendez-vous, en individuel.

Voir la fiche détaillée

En savoir plus :

- Procédure d'interdiction volontaire de jeux
- Demande d'interdiction en ligne